

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 139

présenté par

M. Aubert, M. Fasquelle, M. Sordi, M. Straumann, M. Albarello, M. Foulon, M. Le Fur,
M. Frédéric Lefebvre, Mme Fort, M. Dhuicq, M. Morel-A-L'Huissier, M. Olivier Marleix,
M. Decool, M. Berrios, M. Cinieri et M. Heinrich

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 28 par les mots :

« , sans préjudice des investissements réalisés dans le projet de réacteur thermonucléaire expérimental international ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement important a pour objet de ne pas donner de coup de frein aux investissements déjà réalisés dans le projet ITER, réelle filière d'avenir et d'export pour notre pays.